

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DÉLIBÉRATION N° 2026-07(GFCP)

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

L'an deux mille vingt-six et le 26 février, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation 4 février 2026

Nombre d'élus en exercice 22

Présents 15

Absents 7

Votants 15

Réception en Préfecture le

Délibération certifiée exécutoire le

Étaient présents Claude BONDIL, Stéphanie COLOMBERO, Alai DELSAUX, Lila DESJARDINS, Benoît GAUVAN, Robert GAY, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Patricia PAUL, Serge PRATO, Sandra RAPONI, Jean-Yves ROUX, Laurie SARDELLA, Patrick VIVOS (suppléant de madame GRANET-BRUNELLO)

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2025

Le président expose :

En application du plan comptable M57 et après le vote du compte financier unique, le conseil d'administration doit affecter les résultats.

Les résultats pris en compte sont les résultats de l'année cumulée avec les résultats antérieurs.

Les résultats sont les suivants :

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20260226-2026-07-GFCP-DE
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMUL SECTIONS
Recettes				
Prévisions budgétaires totales	A	12 045 807,23 €	22 513 248,25 €	34 559 055,48 €
Recettes réalisées	B	9 618 338,26 €	22 553 757,48 €	32 172 095,74 €
Restes à réaliser	C	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses				
Autorisations budgétaires totales	D	12 207 830,00 €	22 838 470,00 €	35 046 300,00 €
Dépenses réalisées	E	9 531 878,63 €	22 119 964,94 €	31 651 843,57 €
Restes à réaliser	F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différences entre les titres et les mandats				
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	86 459,63 €	433 792,54 €	520 252,17 €
Différences entre les titres et les mandats				
Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	162 022,77 €	325 221,75 €	487 244,52 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)				
Excédent / déficit	G+H	248 482,40 €	759 014,29 €	1 007 496,69 €
Différences entre les restes à réaliser				
Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Transfert section de fonctionnement vers investissement				
		590 000,00 €	-590 000,00 €	0,00 €
Résultat cumulé				
Excédent / déficit		248 482,40 €	169 014,29 €	417 496,69 €

Les soldes d'exécution indiqués ci-dessus seront repris dans le cadre du budget primitif 2026 en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement comme suit :

Le résultat de la section d'investissement, soit **248 482,40 €**, est repris en recette au compte 002.

Pour le résultat de la section de fonctionnement de **759 014,29 euros**, il vous est proposé :

- Affectation en section d'investissement au compte 1068 (recettes) : 590 000,00 €,
- Excédent de la section de fonctionnement au compte 002 (recettes) : 169 014,29 €

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration ont approuvé ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration


Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20260226-2026-07-GFCP-DE
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026